

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFPE 142 Subventions (796.702 euros) et avenants n°1 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention et la signature d'avenants avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 20 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants ayant son siège social 29, rue de Thionville (19e), pour l'attribution de quatre subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 204.096 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2017_03942).

Article 3 : Une subvention de 355.778 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale, située 25, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2017_03943).

Article 4 : Une subvention de 124.890 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour la halte-garderie, située 25, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2017_03944).

Article 5 : Une subvention de 111.938 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants pour le jardin d'enfants, située 29 bis, rue de Thionville à Paris 19ème (n° tiers SIMPA 22541, n° de dossier 2017_03945).

Article 6 : Les dépenses correspondant à cette subvention seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO